

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/11/2011

Réception par le Prefet : 14/11/2011

Publication : 16/11/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2011-11-5-4

Séance du mercredi 9 novembre 2011

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TECHNOPORT DES TROIS FRONTIÈRES PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 2011

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2010-4-5-3 du Conseil Général du 07 Décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 du Service Prospective et Aménagement,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide le versement d'une participation au fonctionnement d'un montant de **26 000 €** au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières pour l'année 2011,
- autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 71, nature 6561 programme F715 du budget départemental.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté